N° 6802

**PROJET DE LOI**

portant approbation de la Convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Albanie, signée à Luxembourg, le 27 octobre 2014

*Résumé :*

Le présent projet de loi a pour objet l’approbation de la Convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d’Albanie, qui a été signée à Luxembourg en date du 27 octobre 2014.

L'initiative de cette Convention s'explique par le constat qu'il existe une large communauté albanaise au Luxembourg, qui, en l'absence d'un instrument juridique international applicable, est dans une incertitude juridique concernant les droits en matière de sécurité sociale internationale de ses travailleurs ou résidents au Luxembourg.

Étant donné qu’il s’agit du premier instrument international entre le Luxembourg et l’Albanie en la matière, la Convention comblera un vide juridique et garantira aux personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des deux États contractants la reconnaissance de leurs droits dans le domaine de la sécurité sociale.

Dans une large mesure, la Convention suit l’aménagement général des conventions bilatérales conclues par le Luxembourg et reprend les formules de coordination usuelles adoptées tant dans ces instruments que dans le règlement (CE) 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Cependant, le champ d’application matériel de la Convention est plus limité, puisqu’elle s’applique exclusivement aux législations des deux États contractants relatives à l’assurance pension en cas de vieillesse, d’invalidité et de survie.